

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°25-DC100

Conseil Communautaire du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle des fêtes de la commune de Plagne, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON

CHANAY : Lucie JOUHAUD

CONFORT : Raphaël CASTIGLIA

GIRON :

INJOUX-GENISSIAT : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME

MONTANGES :

PLAGNE : Philippe DINOCHEAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Régis PETIT - Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION – Patrick PERREARD - Gilles ZAMMIT - Annick DUCROZET - Serge RONZON – Mourad BELLAMMOU - Sandra LAURENT-SEGUI - Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC - Sebahat BULUT - Christiane RIGUTTO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ - Daniel BRIQUE - Florian MOINE - Christophe MARQUET - Pierre CHARPY - Anthony GENNARO

Pouvoirs : Gilles FAVRE à Jacques VIALON - Elisabeth JEAMBENOIT à Lucie JOUHAUD - Sophie SELLIER à Joël PRUDHOMME - Patricia VERDET à Denis MOSSAZ - Katia DATTERO à Patrick PERREARD - Marie-Françoise GONNET à Jean-Pierre FILLION - Benjamin VIBERT à Régis PETIT - Marielle BERGERET à Christiane RIGUTTO

Présents : 22

Pouvoirs : 8

Votants : 30

Date de la convocation : 18 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250925-25-DC100-DE
Date de télétransmission : 21/10/2025
Date de réception préfecture : 21/10/2025

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Nature de l'acte : 5. Institutions et vie politique – 5.7 Intercommunalité

Objet : Approbation de la décision Modificative n°01 - Budget Annexe Assainissement

La décision modificative n°01 du budget Assainissement en date du 25/09/2025 n'est pas conforme au calendrier des crédits de paiement votés dans chacune des délibérations relatives aux autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°AP002- opération 41, n°AP004 – opération 42 et AP005 – opération 43, en date du 27/03/2025. Cette décision modificative sera retirée par délibération soumise au prochain conseil communautaire prévu le 05 novembre 2025. Une nouvelle décision modificative sera présentée n'intégrant pas de partie de « régularisation comptable ».

Madame Catherine BRUN, Vice-Présidente déléguée, rappelle que le Budget Primitif du Budget annexe Assainissement a été voté en séance du conseil communautaire du 27 mars 2025.

Elle ajoute qu'il convient d'ajuster le Budget Primitif du Budget annexe Assainissement 2025 en adoptant une Décision Modificative n°01 afin de procéder à des réajustements de crédits sur plusieurs comptes mais aussi pour flécher les crédits du compte 2315 directement sur les opérations concernées, soient les opérations 41 et 42 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				Augmentation des crédits		
Intitulé	Compte	Opérat	Montant	Compte	Opérat	Montant
CHAP 65 - HEBERGEMENT INFORMATIQUE				6512		4 000,00
CHAP 65 - RECONSTITUTION REGIE D'AVANCE				6588		15 000,00
CHAP 011 - CONTRAT DE PRESTATION SERVICES	611		16 550,00			
Fonctionnement dépenses			16 550,00			19 000,00
		Solde DF	2 450,00			
CHAP 042 - REGUL DOTATIONS				7811		2 450,00
Fonctionnement recettes						2 450,00
		Solde RF	2 450,00			

SECTION D INVESTISSEMENT				Augmentation des crédits		
VIREMENTS DE CREDITS				Augmentation des crédits		
Intitulé	Compte	Opérat	Montant	Compte	Opérat	Montant
OP 45 -REGULARISATION 2020 COMPTE DE TIERS	45811		5 684,00			
CHAP 041 - ECRITURE DE REINTEGRATION				2315		4 050,00
CHAP 040 - REGUL DOTATIONS				28175		2 450,00
CHAP 23 - TRAVAUX HORS OPERATION				2315		8 918,00
Investissement dépenses			5 684,00			15 418,00
		Solde DI	9 734,00			
OP 45- REGULARISATION 2020 COMPTE DE TIERS				45810001		5 684,00
CHAP 041 - ECRITURE DE REINTEGRATION				2031		4 050,00
Investissement recettes			-			9 734,00
		Solde RI	9 734,00			
REGULARISATION COMPTABLE						
Intitulé	Compte	Opérat	Montant	Compte	Opérat	Montant
Affectation des PUP et de la CFG liés à l'opération 41 STEP BELLEGARDE	2315		3 048 060,00	2315	41	3 048 060,00
Affectation de la CFG liés à l'opération 42 STEP GENISSIAT	2315		160 160,00	2315	42	160 160,00
Affectation de la CFG liés à l'opération 45 STEP SAINT GERMAIN DE JOUX	2315		21 120,00	2315	45	21 120,00

Elle invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé la Vice-Présidente déléguée,

VU la délibération n°25-DC048 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 du Budget annexe Assainissement,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 01 - Budget annexe Assainissement 2025 telle que présentée ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valsenhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire de séance,
Catherine BRUN



Le Président,
Patrick PERRÉARD

